

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

**Marché à procédure adaptée suivant
Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022**

OPERATION n°2026DPIGEM857TX

**Réfection des toitures en fibrociment et pose d'une nouvelle
couverture – Faculté des Sciences et Technologies et Présidence
Libération**

Lot 01 : Désamiantage – Micro-station FST

Lot 02 : Couverture et étanchéité – Micro-station FST

Lot 03 : Désamiantage – Local stockage Libération

Lot 04 : Couverture et étanchéité – Local stockage Libération

**UNIVERSITÉ DE LORRAINE
Direction du Patrimoine Immobilier
34 Cours Léopold
BP 25233
54052 NANCY CEDEX**

SOMMAIRE

1	CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	3
1.1	OBJET DU MARCHÉ	3
1.2	INFORMATIONS GENERALES	3
1.3	PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ	3
1.4	PRESENTATION DES INTERVENANTS	3
1.4.1	Le maître d'ouvrage	3
1.4.2	Le maître d'œuvre	4
1.4.3	Le contrôleur technique	4
1.4.4	Coordination de sécurité et protection de la santé / Plan de Prévention	4
1.5	LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX	4
1.6	CONNAISSANCE DES LIEUX	4
1.7	REGISTRE DE CHANTIER	5
1.8	CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	5
1.9	PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	5
1.10	GARANTIES FINANCIERES	5
1.11	AVANCE	5
1.12	SOUS-TRAITANCE	6
1.13	ELEMENTS DE FACTURATION	6
1.14	DELAÏ ET MODALITES DE REGLEMENT	7
1.15	PENALITES	7
1.15.1	Pénalités de retard	7
1.15.2	Pénalités pour travail dissimulé	7
1.15.3	Autres pénalités spécifiques	7
1.16	PRIX	7
1.17	DUREE DES TRAVAUX	8
1.18	PERIODE DE PREPARATION	9
1.19	CALENDRIER D'INTERVENTION	9
1.20	ASSURANCE ET GARANTIE DECENNALE	9
1.21	DEROGATIONS AU CCAG TRAVAUX	9
1.22	ANNEXES	10
1.23	SIGNATURES	10

1 CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

1.1 OBJET DU MARCHE

Le présent cahier des charges a pour objet le désamiantage des toitures existantes en fibrociment puis la pose d'une nouvelle couverture sur deux sites de l'Université de Lorraine : Faculté des Sciences et Technologiques et Présidence Libération. La consultation est allotie en quatre lots distincts :

- Lot 01 : Désamiantage – Micro-station de la FST
- Lot 02 : Couverture et étanchéité – Micro-station de la FST
- Lot 03 : Désamiantage – Local stockage Libération
- Lot 04 : Couverture et étanchéité – Local stockage Libération

1.2 INFORMATIONS GENERALES

Le titulaire devra disposer des matériels informatiques et des outils logiciels permettant de garantir l'interopérabilité des documents électroniques qu'il aura à produire ainsi que les logiciels dont dispose le maître d'ouvrage s'ils sont indiqués dans le marché.

1.3 PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG, les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations prévalent dans cet ordre de priorité :

- 2026DPIGEM857TX-Toiture-FST et LIBE-AE par lot
- 2026DPIGEM857TX-Toiture-FST et LIBE-CCAP (présent document)
- 2026DPIGEM857TX-Toiture-FST et LIBE-CCTP (présent document)
- CCAG Travaux (arrêté en date du 30 mars 2021)
- Les ordres de services du Maître d'Ouvrage,
- Le formulaire DC4 le cas échéant,
- Le mémoire technique justificatif de l'entreprise

Le cadre de décomposition du prix n'est utilisé qu'à des fins de facturation des phases de mission et le cas échéant de répartition des paiements entre les membres du groupement.

En cas de contradiction entre les différentes pièces contractuelles, il est fait application du document ou de l'interprétation la plus favorable à l'acheteur.

1.4 PRESENTATION DES INTERVENANTS

1.4.1 Le maître d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par la Direction du Patrimoine Immobilier - SDGEM de l'Université de Lorraine et ses représentants avec l'assistance des services technique

de site et de la composante utilisant cet ouvrage. Les coordonnées des personnes en charge de l'opération sont :

- Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) de L'Université de Lorraine - Sous-Direction Gestion Exploitation Maintenance.
- L'interlocuteur est M. CRUSSAIRE Maxime : Tel : 03.72.74.47.48 – Port : 06.59.63.44.56 – Mail : maxime.crussaire@univ-lorraine.fr

1.4.2 Le maître d'œuvre

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par la société BATIGONE / KIITOS. Les coordonnées de la personne en charge de l'opération sont :

- Société BATIGONE / KIITOS – Maîtrise d'œuvre et Ingénierie
- L'interlocutrice est M. JOLY Gaëlle, Economiste de la Construction : Port : 07.88.31.93.64 – Mail : gjo@batigone.fr

1.4.3 Le contrôleur technique

Le contrôle technique de cette opération est assuré par la société APAVE. Les coordonnées de la personne en charge de l'opération sont :

- Société APAVE – Agence Infrastructures et Construction Lorraine – Site NANCY
- L'interlocuteur est M. HUMBERT Victor, Chargé d'opération – Contrôle technique : Port : 06.64.96.23.10 – Mail : victor.humbert@apave.com

1.4.4 Coordination de sécurité et protection de la santé / Plan de Prévention

Le contrôle technique de cette opération est assuré par la société ALPES CONTROLES. Les coordonnées de la personne en charge de l'opération sont :

- Société ALPES CONTROLES – Construction et Exploitation - Agence NANCY
- L'interlocuteur est M. BOUVIER Camille, Coordonnateur SPS : Port : 06.85.43.95.99 – Mail : cbouvier@alpes-controles.fr

1.5 LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les prestations objet du marché se dérouleront aux adresses suivantes :

- Site 1 : Sous-station de la Faculté des Sciences et Technologiques - Boulevard des Aiguillettes, 54506 VANDOEUVRE-LES-NANCY
- Site 2 : Local technique de la Présidence Libération - 91, Avenue de la Libération, 54000 NANCY

1.6 CONNAISSANCE DES LIEUX

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à

réaliser. Une visite est obligatoire pour répondre au marché et une attestation vous sera rendu lors de cette dernière à joindre dans votre réponse à l'appel d'offre.

La personne à contacter pour effectuer une visite préalable est :

- Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) de L'Université de Lorraine - Sous-Direction Gestion Exploitation Maintenance : M. CRUSSAIRE Maxime : Tel : 03.72.74.47.48 – Port : 06.59.63.44.56 – Mail : maxime.crussaire@univ-lorraine.fr

1.7 REGISTRE DE CHANTIER

Registre de chantier tenu par le Coordinateur de la Sécurité et Protection de la Santé (CSPS). Voir coordonnées ci-dessus.

1.8 CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE

Le présent marché comporte une obligation de confidentialité telle que prévue au CCAG-Travaux.

Les prestations sont soumises à des mesures de sécurité conformément au CCAG-Travaux.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et/ou des mesures de sécurité.

1.9 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Chaque partie au contrat est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat. Ces règles sont issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ci-après désigné « le règlement européen sur la protection des données ».

1.10 GARANTIES FINANCIERES

Une retenue de garantie de 5,0 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.

Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire.

1.11 AVANCE

L'option A du CCAG de l'article 10.1 du CCAG s'applique étant précisé qu'une avance de 10% est accordée au titulaire sur demande avant le premier état de facturation lorsque le montant initial du marché en base est **supérieur à 50 000 € HT** et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire de l'acte d'engagement.

1.12 SOUS-TRAITANCE

Le titulaire pourra faire appel à des entreprises sous-traitantes dans la limite des tâches essentielles définies au CCTP propre à chaque lot que le titulaire ne peut sous-traiter suivant les tâches suivantes :

- Lots 01 et 03 : Les travaux de désamiantage ne pourront être sous-traité
- Lot 02 et 04 : Les travaux de pose d'une nouvelle couverture ne pourront être sous-traité

1.13 ELEMENTS DE FACTURATION

Le titulaire enverra au Maître d'ouvrage (en désignant expressément la direction support : Direction du Patrimoine Immobilier) ses factures établies selon le modèle imposé via chorus PRO. Le titulaire s'engage à émettre une facture. Cette facture devra impérativement être émise dès l'admission du des travaux réalisés portant achèvement de la ou les prestation(s) concernée(s).

Outre les mentions légales, les factures doivent mentionner :

- La désignation des parties contractantes du Marché (nom du Maître d'Ouvrage, raison sociale, numéro de SIRET ou SIREN et numéro de compte bancaire ou postal du titulaire).
- Le numéro du marché et son intitulé.
- La période au cours de laquelle ont été exécutées les prestations qui font l'objet de la demande de paiement.
- L'adresse du ou des sites facturés.
- La période au cours de laquelle ont été exécutées les prestations qui font l'objet de la demande de paiement, la date d'admission des travaux réalisés.
- Le montant total HT, le taux et le montant de la TVA et le total TTC.
- Le cas échéant, le mode de révision ou d'actualisation du prix ainsi que les indices ayant été utilisés.
- La référence aux éventuels avenants.

Chaque facture devra être accompagnée du bon de commande correspondant.

Les factures devront être adressées sous forme électronique conformément à l'ordonnance du 26 juin 2014 via la plateforme Chorus Portail Pro par saisie manuelle ou dépôt de PDF/xml à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1>.

L'utilisation du portail électronique nécessitera la création d'un compte gratuit par le titulaire afin de pouvoir y importer les factures au format pdf.

Par dérogation à l'article 12.6 du CCAG travaux **la facture portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :**

- Votre numéro de SIRET.
- Le **code service : UL1AVECEJ**
- Le **numéro de SIRET de l'Université de Lorraine : 130 015 506 00012**
- Le numéro d'engagement (EJ) fourni par l'université, lors de la notification (qui commence par 4500 suivi de 6 chiffres).

Les mentions légales d'une facture sont communiquées :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Facturation-entre-professionnels>

Il est possible que le portail Chorus Portail Pro 2017 ne reconnaisse pas l'ensemble de ces informations lors de l'importation de la facture. Le titulaire s'assurera que les informations reconnues par le portail sont justes et, le cas échéant, y apportera les modifications nécessaires.

1.14 DELAI ET MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement des factures s'effectuera par virement bancaire selon les informations mentionnées à l'article B.3 de l'acte d'engagement. Le délai de paiement des factures est de 30 jours à compter de la date de la facture par l'Université de Lorraine. Par dérogation à l'article 53.2 du CCAG-Travaux, le titulaire ne peut pas interrompre les travaux pour retard de paiement.

1.15 PENALITES

1.15.1 Pénalités de retard

Par dérogation aux articles 19.2.3 et 19.2.4 du CCAG TVX, lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 78,00 € HT par jour pendant 6 jours, puis 120,00 € HT par jour au-delà.

1.15.2 Pénalités pour travail dissimulé

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du Travail en matière de travail dissimulé, par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité de 1 000,00 € HT au titulaire du marché.

1.15.3 Autres pénalités spécifiques

Pénalités	Occurrence	Valeurs HT	Précisions
Non remise de documents techniques et administratifs nécessaires en phase préparation	Journalière	78,00€	
Non remise de documents techniques et administratifs nécessaires en phase EXE	Journalière	78,00€	
Non réalisation du nettoyage en fin de chantier	Journalière	78,00€	
Non remise des DOE mis à jour et tous autres documents permettant la réception	Journalière	78,00€	

1.16 PRIX

Les prix sont fermes et actualisables. Les quantités sont données à titre indicatif. Le métré sera supposé vérifié et accepté par le titulaire du marché. Les prix tiennent compte des dépenses liées aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé, de la notification du marché à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement.

Le cadre de décomposition du prix n'est utilisé qu'à des fins de facturation des prestations à l'avancement et, le cas échéant, de répartition des paiements entre les membres du groupement. S'agissant d'un prix global et forfaitaire, le détail des prestations et les quantités du cadre sont donnés à titre indicatif.

La date d'établissement des prix est le mois de la date limite de remise des offres. Cette date permet de définir le « mois zéro ».

Les prix globaux et forfaitaires sont actualisables au-delà d'un délai supérieur à trois mois entre la date d'établissement des prix et la date de l'ordre de démarrage des prestations.

L'actualisation des prix est calculée par l'application aux prix du marché d'un coefficient C_n donné par la formule suivante :

$$C_n = I_n / I_0$$

Selon les dispositions suivantes :

- C_n : coefficient de révision.
- I_0 : valeur de l'index de référence au mois zéro.
- I_n : valeur de l'index de référence au mois n .

- Lots 01 et 03 : Désamiantage des deux bâtiments

L'index de référence est le suivant : **BT01 – Tous corps d'état** - Identifiant INSEE 001710984.
Index de référence : Février 2026 : 135,1.

- Lot 02 et 04 : Couverture et étanchéité des deux bâtiments

L'index de référence est le suivant : **BT34 – Couverture en zinc et en métal** - Identifiant INSEE 001710984. **Index de référence : Janvier 2026 : 145,3.**

1.17 DUREE DES TRAVAUX

La durée du marché s'étendra, de sa notification jusqu'à la réception sans réserve des travaux.

La notification du marché fera office d'ordre de service pour le démarrage de la période de préparation.

Le délai d'exécution des travaux est estimé à 60 jours calendaires, hors période de préparation.

En vue de l'application éventuelle du deuxième alinéa de l'article 18.2.2 du C.C.A.G. : le délai d'exécution des travaux de chaque chantier sera prolongé d'un nombre de jours égal à celui pendant lequel un ou plusieurs phénomènes naturels ci-après dépassera son intensité limite.

Nature du phénomène	Intensité limite
PLUIE	10 mm par jour
NEIGE	5 cm par jour
TEMPERATURE MINI SOUS ABRI	0°C
TEMPERATURE MAX SOUS ABRI	+ 35°C
VENT	20 m/s

Station de référence pour la constatation des intensités des phénomènes naturels : Station Météo France de **Nancy / Tomblaine**.

1.18 PERIODE DE PREPARATION

La période de préparation est fixée à 6 semaines calendaires compris rédaction du plan de retrait et période de validation de ce dernier.

1.19 CALENDRIER D'INTERVENTION

La période d'intervention des travaux (hors période de préparation) est à convenir avec le maître d'œuvre du marché Mme. JOLY et le maître d'ouvrage M. CRUSSAIRE.

1.20 ASSURANCE ET GARANTIE DECENNALE

Conformément aux dispositions des articles 1792 et suivants du Code civil, le titulaire du présent marché est tenu de souscrire une assurance de responsabilité civile décennale couvrant les travaux objet du marché.

Cette assurance doit garantir la réparation des dommages compromettant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination, pendant une durée de dix (10) ans à compter de la réception des travaux.

Le titulaire devra fournir au maître d'ouvrage, avant tout commencement d'exécution des travaux, une attestation d'assurance décennale en cours de validité couvrant précisément les activités professionnelles et les travaux objet du présent marché.

À défaut de production de cette attestation, le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas autoriser le démarrage des travaux et/ou de prononcer les mesures prévues au marché. Le titulaire s'engage à maintenir cette garantie pendant toute la durée d'exécution du marché.

1.21 DEROGATIONS AU CCAG TRAVAUX

L'article 1.2 du CCAP du présent document déroge à l'article 4.1 du CCAG travaux Pièces contractuelles.

L'article 1.9 du CCAP du présent document déroge à l'article 12.6 du CCAG travaux Modalités de règlement des comptes.

L'article 1.10 du CCAP du présent document déroge à l'article 53.2 du CCAG travaux Interruption du chantier

L'article 1.11.1 CCAP du présent document déroge à l'article 19.2 du CCAG travaux Pénalités de retard et retenues.

1.22 ANNEXES

Voir annexe 01 et 02.

1.23 SIGNATURES

Cachet et signature du Titulaire	Cachet et signature du Maître de l'ouvrage
----------------------------------	--